

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de câble optique, au 112-113 route d'Amiens, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

ARRETE

Article 1- Pour permettre la réalisation des travaux susvisés, la circulation des véhicules sera restreinte à une voie, 112-113 Route d'Amiens, à partir du lundi 20 janvier 2025 et pendant la durée des travaux.

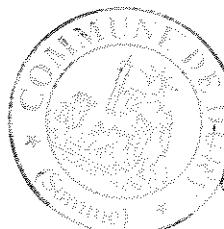
Article 2 - L'arrêt et le stationnement de tout véhicule seront interdits au droit du chantier pendant cette même période.

Article 3 - La signalisation sera assurée par la société CIRCET – 156 rue des Famards – 59273 FRETIN.

Article 4 - Madame le Maire, Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 17 janvier 2025

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,



Annie FARGE